

CONDITIONS GENERALES

www.vehiposte-occasions.fr par BCAuto Enchères
5, rue Charles de Gaulle 94140 Alfortville
Agrément n°2002-294

CONDITIONS GENERALES

1) L'inscription

Les négociants ou professionnels de l'automobile, nationaux ou européens, souhaitant participer aux ventes sur le site www.vehiposte-occasions.fr doivent préalablement s'inscrire dans les conditions décrites ci-dessous.

Pour valider son inscription, l'internaute doit préalablement accepter les présentes Conditions Générales.

Si l'inscription est acceptée, BCAuto Enchères pour Véhiposte délivre à l'internaute, un code personnel et confidentiel, par mail, dans un délai de 48h. Ce code confidentiel permet de porter des enchères. La divulgation de ce code à un tiers engage l'unique responsabilité de l'internaute.

Informations obligatoires pour l'inscription :

- Extrait Kbis ou statuts certifiés conformes
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal
- N° de TVA intra communautaire en cours de validité
- Accord des présentes Conditions Générales via une signature.

BCAuto Enchères se réserve le droit de refuser l'accès aux Vente aux enchères à un Professionnel de l'Automobile non-inscrit et de demander toutes informations ou documents complémentaires avant la validation de son Inscription.

BCAuto Enchères se réserve également le droit de suspendre à tout moment l'accès aux Vente aux enchères à un Professionnel de l'Automobile dans l'attente de la fourniture de toute information ou document complémentaire

2) Déroulement de la vente

a) Véhicules thermiques :

BCAuto Enchères met aux enchères sur le site www.vehiposte-occasions.fr uniquement des véhicules d'occasion. Les véhicules sont mis en vente en l'état avec les documents administratifs originaux à savoir :

Les certificats d'immatriculation

Les certificats de situation administrative datant de moins de deux mois ne présentant aucune inscription de gage

Un certificat de situation administrative ne peut faire état de la situation administrative d'un véhicule qu'au seul jour de son émission.

BCAuto Enchères se réserve la faculté de retirer après le début des enchères tout véhicule sur lequel porterait une contestation ou un litige.

Les descriptions et reproductions figurant sur le site sont la propriété de BCAuto Enchères et ne peuvent être reproduites dans un but commercial sans autorisation express de leur propriétaire ou de leurs ayant droits. Il appartient au Professionnel de l'Automobile de disposer de l'équipement technique et informatique compatible lui permettant d'accéder aux Ventes aux Enchères sur Internet.

Seul l'internaute inscrit a la possibilité de porter une ou des enchères. L'heure d'adjudication est l'heure de Paris laquelle est affichée sur la fiche véhicule.

BCAuto Enchères se réserve le droit de refuser toute enchère qui lui paraîtrait douteuse, quelle qu'en soit la cause.

Le vendeur Véhiposte n'est pas admis à porter des enchères sur un lot lui appartenant.

Le Professionnel de l'Automobile Enchérisseur, même agissant en tant qu'intermédiaire, est réputé agir pour son propre compte et engage sa propre responsabilité

L'attention des utilisateurs est appelée sur le fait que l'affichage des enchères à l'écran peut être décalé par rapport au temps universel, en fonction de la configuration informatique de l'internaute.

La vente se déroule au jour indiqué par BCAuto Enchères sur le site et commence 9 heures puis se poursuit à 15 heures par une session XBID permettant aux professionnels de l'automobile inscrits de poser une enchère sur chaque lot qui sera présenté par ordre croissant selon la numérotation. Chaque enchère posée sur un lot relançant un chronomètre de 15 secondes. Le transfert de propriété est réalisé de plein droit lors de l'adjudication et le véhicule est à partir de ce moment sous la responsabilité de l'adjudicataire. Contrairement aux sites de commerce électronique traditionnels, c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.

b) Véhicules électriques :

Le déroulement de la vente est identique à celui des véhicules thermiques tel que défini à l'article 2 a).

La revente des véhicules d'occasions électriques de marque Renault dont la batterie est la propriété de DIAC Location implique la mise en place d'un contrat de location de batterie pour le propriétaire du véhicule. Le professionnel de l'automobile acheteur de véhicules électriques pourra souscrire à un contrat cadre acheteur/revendeur professionnel de l'automobile auprès de Diac Location afin de faciliter la mise en place de la location de batterie et de bénéficier des conditions préférentielles.

Conditions tarifaires :

Pour Kangoo Z.E. en application du contrat cadre acheteur/revendeur professionnel de l'automobile, **les 6 premiers loyers mensuels de location de la batterie à 10€ HT** puis à partir du 7ème mois la tarification client standard s'applique (soit 54€ HT pour 625km/mois pour Kangoo ZE).

FLEX 22 kWh
Kangoo Z.E. 22 kWh (VN et VO)

54€ / mois - 7 500 km/an
+ 8 € / mois tous les 2 500 km/an
+4cts / km sup.

7500 Km/an	10 000 Km/an	12 500 Km/an	15 000 Km/an	17 500 Km/an	20 000 Km/an
54€ mois	62€ mois	70€ mois	78€ mois	86€ mois	94€ mois

Z.E. roadside assistance incluse
Prix HT

SOH garanti: 60%

PRINCIPES « PAY AS YOU DRIVE »

- Grille avec tarification linéaire à partir de 7500 km
- La durée n'a plus d'impact sur le prix
- Prix unique du km:
 - Le long de la grille: 8€ HT/ 2500 km
 - Km supp: 0,04 € HT/km
- Les km non roulés sont remboursés au client dans la limite du km minimum de 7500 km/an.



SOH : state of health : capacité de charge exprimée en pourcentage de la capacité initiale de la batterie.

1) BCAuto Enchères transmettra à DIAC Location service Batloc les coordonnées des acheteurs afin de souscrire le contrat de location. Le service client Diac Location se mettra en contact avec l'acheteur professionnel pour la mise en place d'un contrat cadre.

2) L'acheteur professionnel devra signer une déclaration d'engagement de nouveau locataire en application du contrat de location de batterie sur les conditions tarifaires précitées.

3) L'acheteur professionnel aura aussi un devoir d'information auprès de l'acquéreur du véhicule électrique que la batterie fait l'objet d'un contrat de location. Cette location sera de 54HT/mois pour 7 500 km/an ou 64HT/mois pour 10 000 km/an.

- *La Déclaration d'Engagement du Nouveau Locataire mentionnant le nombre de kilomètres au compteur le jour de la cession, signé par le vendeur et l'acheteur (annexe 1 de ces conditions générales de vente) sera à adresser dans les meilleurs délais par courrier à Diac Location - service DIAC Location, API URA 75, 14 avenue du Pavé Neuf, 93168 Noisy-le-Grand cedex, ou scan/mail à dl.service-client@diaclocation.fr*

4) Le contrat de location comprend une garantie de bon fonctionnement de la batterie tout au long de sa location. Il permet de garantir au client une capacité minimale de batterie de 60%.

C'est une location comprenant une assistance 24h/24 et 7j/7. Même en cas de panne d'énergie, le véhicule sera remorqué au Point de Recharge sélectionné par le client parmi la liste des points de recharge à proximité, sélectionnés par l'Assisteur dans une limite de 80 km.

5) L'Acheteur est informé que l'activation de la Batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où Diac Location sera en possession du contrat de location dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le prélèvement mensuel des loyers. L'Acheteur est informé qu'il s'expose, à défaut de signature du contrat de location et de transmission des justificatifs, de plein droit huit jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la Batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de DIAC LOCATION et /ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie »

3) Adjudication, paiement et livraison des véhicules

A l'issue de la vente, l'acheteur reçoit un email de BCAuto Enchères l'informant qu'il est adjudicataire du (ou des) véhicule (s) concerné (s).

L'adjudicataire doit alors s'acquitter du montant de l'adjudication dans les **3 jours ouvrés** suivant la vente, du montant de l'adjudication.

Il peut régler au moyen d'un virement bancaire ou d'un chèque de banque.

Une fois le règlement effectué, les documents administratifs originaux (carte grise ...) seront remis avec le véhicule. A défaut, un délai de 15 jours peut être nécessaire pour les obtenir. Ils seront alors envoyés à l'adresse indiquée.

Faute d'un règlement dans le délai imparti, BCAuto Enchères sera alors contraint d'annuler la vente, l'adjudicataire s'expose immédiatement à la clôture de son compte, ainsi qu'à des poursuites.

Le délai maximum d'enlèvement du véhicule est de 10 jours suivant la date de vente. Au-delà des frais de parking seront facturés à raison de **5€ HT (6€ TTC)** par jour supplémentaire.

L'enlèvement du véhicule ne pourra avoir lieu qu'après paiement intégral de l'achat.

La responsabilité de l'assurance incombe à l'acheteur dès l'adjudication.

4) Délais de paiement, et frais de parking

J représente le nombre de jours après la vente hors weekend

Délais maximum de paiement	Frais de parking
J+3	J+5

5) Frais de vente – Ventes Internet

Le montant payé par l'acheteur est le montant d'adjudication augmenté si nécessaire des frais de parking (article 3). Il n'y a pas de frais payés par l'acheteur sur les ventes www.vehiposte-occasions.fr.

Pour certaines ventes à caractère exceptionnel, Véhiposte pourra procéder à la facturation de frais de vente ou de dossier. Le montant des frais est alors indiqué sur le site ou sur chaque lot

6) Droit de rétractation / Garanties

Les ventes aux enchères publiques d'objets mobiliers sont exclues du champ du droit de rétractation.

L'ensemble des informations concernant les véhicules sont disponibles sur le site www.vehiposte-occasions.fr.

En raison de ces principes, chaque enchère posée et chaque adjudication est définitive et aucune réclamation n'est admise une fois l'adjudication prononcée. La vente étant faite sans aucune espèce de garantie aux frais, risques et périls de l'adjudicataire, notamment dans les désignations, en particulier en ce qui concerne l'état de marche et plus généralement pour tous renseignements fournis, ceux-ci n'étant donnés qu'à titre strictement indicatif.

En conséquence, les adjudicataires n'ont aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution du prix, à exercer contre qui que ce soit ou par quelque cause que ce puisse être et ce même de vices rédhibitoires, de défauts apparents ou cachés.

7) Service proposé

- Transporter son véhicule :

Nous pouvons vous faire bénéficier des tarifs que nous avons négociés auprès de nombreux transporteurs. Pour obtenir une tarification et un délai indicatif, notre responsable logistique est joignable à l'adresse email suivante : fr.livraison@bca.com

8) Responsabilité

Seuls les professionnels possédant une pleine capacité juridique sont autorisés à s'inscrire.

Un contrôle d'identité sera réalisé lors du paiement et de la livraison du véhicule à l'acheteur.

La responsabilité de la société BCAuto Enchères se limite à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des adjudications.

BCAuto Enchères dégage toute responsabilité relevant des acheteurs ou des vendeurs.

L'exposition sur le site des photographies et des descriptions des véhicules et même pendant le déroulement des enchères est considérée comme une publicité répondant aux exigences légales de la vente publique.

Le fait d'avoir validé les conditions générales de vente emporte l'acceptation de celles-ci.

Tout enchérisseur a un droit d'accès et de modification à ses données personnelles figurant sur le site. Les fichiers informatisés de personnes sont déclarés à la CNIL selon la législation en vigueur.

9) Exonération possible de TVA à l'exportation

Seuls les véhicules susceptibles de récupération de TVA sont signalés comme tel sur le catalogue de vente et sont concernés par le paragraphe ci-dessous.

Cette exonération de TVA s'applique sur le montant du véhicule, des frais de vente et du transport.

Taux de TVA en vigueur dans le secteur automobile = 20 %.

a) Pour tous les pays intra-communautaires

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, République Tchèque

Professionnels :

Pour récupérer la TVA, merci de nous fournir :

- un justificatif du numéro de TVA intracommunautaire de la société en cours de validité
- un titre de transport (CMR) délivré par une société de transport et tamponné par cette dernière ainsi que par le client. Les documents des véhicules seront retenus jusqu'à réception du titre de transport.

b) Pour tous les pays hors de l'Union Européenne

Professionnels :

Pour payer :

- Si vous utilisez les services de notre transitaire partenaire :
 - facturation hors TVA du véhicule
- Si vous utilisez les services d'un autre transitaire :
 - facturation TTC : pour récupérer la TVA, le véhicule doit sortir du territoire français dans le mois qui suit la vente, l'EX1 doit nous être remis dans un délai de 2 MOIS MAXIMUM à compter de la date de vente du véhicule. A réception des documents, nous vous rembourserons la TVA par virement.

10) Lois Informatiques et Libertés – Accès aux données personnelles

- BCAuto Enchères garantit qu'elle respecte les obligations, notamment de sécurité et de confidentialité, qui pèsent sur elle au titre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée le 6 août 2004 (la Loi Informatique et Libertés).

- A ce titre, et conformément à la loi Informatique et Libertés, tout Enchérisseur et Adjudicataire a un droit d'accès et de modification à ses données personnelles figurant sur le site. Les fichiers informatisés de personnes sont déclarés à la CNIL selon la législation en vigueur.

11) Attribution de juridiction

Les présentes conditions générales doivent être interprétées selon la loi française. Pour tout litige, l'attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents du ressort du siège de BCAuto Enchères. En cas de contestation, le tribunal de commerce de Créteil sera seul compétent.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales Vehiposte par
BCAuto Enchères.

Date : __/__/__

Signature et cachet :

Annexe 1

DIAC LOCATION S.A., société de location et intermédiaire d'assurances, au capital de EUR 29 240 988
Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf - 93168 Noisy-le-Grand Cedex - SIREN 329 892 368 RCS Bobigny
N° de TVA intracommunautaire : FR 84 329 892 368 - APE : 7711B - N° Orias : 07 004 967
N° de téléphone où nous contacter : 01 49 32 80 00 ou 01 76 88 80 00.

DECLARATION D'ENGAGEMENT DU NOUVEAU LOCATAIRE

En application du Contrat de Location de Batterie, à retourner par mail : dl.service-client@diaclocation.fr

Les informations recueillies à l'occasion du présent document, qui ont un caractère obligatoire pour obtenir le transfert de la location de la batterie, feront l'objet d'un traitement informatique et pourront faire l'objet de vérifications par DIAC LOCATION. Conformément au droit d'accès défini par la loi, vous pouvez en vérifier l'exactitude ou en demander la rectification en écrivant au Service Relation Consommateurs de DIAC LOCATION, 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand Cedex.

VENTE DE VEHICULE ELECTRIQUE RENAULT

ENTRE (VENDEUR du véhicule électrique)

Nom et prénom (particulier) : _____

Nom Société (société) : _____

SIREN (société) : _____

Nom du contact (société) : _____

Adresse : _____

Email : _____

N° de téléphone (fixe et portable) : _____

N° Contrat Location Batterie : _____

ET (ACHETEUR du véhicule électrique)

Nom et prénom (particulier) : _____

Nom Société (société) : _____

SIREN (société) : _____

Nom du contact (société) : _____

Adresse : _____

Email : _____

N° de téléphone (fixe et portable) : _____

Date et lieu de naissance : _____

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le vendeur est propriétaire d'un véhicule électrique, dont les coordonnées figurent ci-dessous, qu'il cède à l'acheteur, conformément au certificat de cession en date du

Véhicule électrique (modèle) : _____ N° de série / VIN : _____

N° d'immatriculation : _____ Batterie : N° BIN (voir documents contractuels de location) :

Kilométrage à la date de la cession : _____

VENDEUR	ACHETEUR
<p>Conformément au contrat de location de batterie qu'il a signé avec DIAC LOCATION, le vendeur certifie avoir informé son acquéreur qu'il ne détenait pas la propriété de la Batterie de traction incorporée dans le véhicule électrique susvisé et qu'il appartenait donc à l'acquéreur de contacter DIAC LOCATION 14 Avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand afin de souscrire un contrat de location de batterie.</p> <p>- Le vendeur reconnaît qu'il ne sera pas déchargé de ses obligations envers DIAC LOCATION tant que tant que la déclaration d'engagement du nouveau locataire de la batterie permettant l'entrée en application du nouveau contrat de location au nom de l'acquéreur n'aura pas été enregistrée par DIAC LOCATION.</p> <p>- Le vendeur s'engage à transférer à DIAC LOCATION la déclaration d'engagement du nouveau locataire de la batterie dûment complétée et signée ainsi qu'un certificat de cession du véhicule électrique signé par le vendeur et l'acheteur.</p> <p>- Le vendeur certifie avoir pris toutes dispositions pour s'assurer que l'opération qu'il est en train de réaliser avec l'acquéreur respecte bien les règles du contrat de location qu'il a signé.</p>	<p>- L'Acheteur reconnaît qu'il a été informé que la Batterie incorporée dans le véhicule électrique qu'il est en train d'acheter est propriété de DIAC LOCATION et qu'il ne peut donc en acquérir la propriété.</p> <p>- L'Acheteur s'engage à contacter, sous 8 jours, les services de Diac Location, dont les coordonnées lui ont été communiquées par le Vendeur afin de souscrire un contrat de location de Batterie.</p> <p>- L'Acheteur autorise dès à présent le Vendeur à communiquer la déclaration d'engagement du nouveau locataire à Diac Location, une pièce d'identité et un justificatif de domicile (reconnu comme tel pour l'immatriculation du véhicule).</p> <p>- L'Acheteur est informé que l'activation de la Batterie à son nom ne sera effectuée qu'au moment où Diac Location sera en possession du contrat de location dûment régularisé et des justificatifs nécessaires, pour le prélèvement mensuel des loyers. L'Acheteur est informé qu'il s'expose, à défaut de signature du contrat de location et de transmission des justificatifs, de plein droit huit jours après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, à une coupure des fonctionnalités de la Batterie par suspension de toute possibilité de recharge de la batterie par les services de DIAC LOCATION et/ou à des poursuites judiciaires et à la reprise de la batterie.</p>
<p>ATTENTION : dans certains pays et en fonction des modèles de véhicule électrique, les conditions d'usage du véhicule électrique sont susceptibles d'être limitées, notamment géographiquement, par le constructeur.</p>	

Fait en 3 exemplaires ⁽¹⁾, le à

<p>SIGNATURE DU VENDEUR (+ cachet pour les professionnels) précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".</p>	<p>SIGNATURE DE L'ACHETEUR (+ cachet pour les professionnels) précédée de la mention manuscrite "Bon pour accord".</p>

⁽¹⁾ Document établi en 3 exemplaires (1 exemplaire vendeur, 1 exemplaire acheteur et 1 exemplaire destiné à DIAC LOCATION)